

de vues ont permis de dégager les avantages et les inconvénients de cette méthode de fournir du travail aux invalides. Finalement, un texte représentant l'opinion d'ensemble des délégués à la Conférence a été inclus dans la recommandation sur l'adaptation et la réadaptation professionnelle des invalides 1955, adoptée à l'unanimité par la Conférence :

Lorsque les conditions prévalant dans un pays et les méthodes qui y sont suivies le permettent, l'emploi des invalides devrait être favorisé par des mesures telles que : a) l'embauchage par des employeurs d'un pourcentage d'invalides dans des conditions permettant d'éviter le congédiement de travailleurs invalides; b) la mise à la disposition des invalides de certains emplois réservés; c) la mise en œuvre de dispositions permettant à des personnes atteintes d'une invalidité grave de bénéficier de facilités d'emploi ou d'une préférence dans certaines professions considérées comme correspondant à leurs capacités.

La pédiatrie sociale, par ROBERT DEBRÉ, *Courrier du Centre international de l'enfance, Paris, n° 2.*

La pédiatrie sociale doit être adaptée sans cesse à l'évolution contemporaine. De nouveaux problèmes se posent et les problèmes anciens sont envisagés sous une perspective nouvelle. Pour une grande part, les découvertes de la médecine clinique et thérapeutique sont responsables de ces changements et, pour une autre part, les progrès de l'hygiène publique et privée. Les modifications de la vie sociale et de l'économie, la prise de conscience de phénomènes ignorés ou négligés, de l'évolution démographique entre autres, jouent un rôle dans cette évolution.

En faveur des aveugles, *Associations internationales, Bruxelles, avril 1957.*

A l'issue d'un congrès réuni à Paris par la Fédération américaine d'aide aux aveugles étrangers, les représentants de quinze pays d'Europe ont décidé de créer à Paris un studio central pour la production de « livres parlés ». Ce studio assurera la fabrication et la distribution de textes enregistrés sur bandes ou sur disques. Déjà en usage en France, ce procédé permet à un plus grand nombre de personnes atteintes de cécité de « lire » sans aucun effort, des œuvres de toute nature.
